

Un Artiste Brainois  
ANDRÉ DU BROECQ  
HORLOGER

---

Le nom d'André du Broecq mérite, croyons-nous, d'être tiré de l'oubli et de trouver place parmi les artistes de talent dont s'honore la Belgique. Il vivait dans les dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle, à une époque où nos provinces délivrées du fléau de la guerre civile, commençaient à réparer les ruines que les gueux y avaient accumulées.

André du Broecq habitait Braine-le-Comte. En 1593, il exerçait le métier de maçon et de serrurier ; peu après en 1596 il est qualifié d'horloger. C'est tout ce que nous connaissons de sa vie. Il est permis de supposer qu'il était né à Braine même.

Si sa biographie n'est guère connue, au moins ses ouvrages d'horlogerie viennent témoigner de sa capacité ; en quelques années, il eut à travailler aux horloges de Braine-le-Comte, de Mons et de Binche. Son activité industrielle ne se borna sans doute pas là et peut-être nous suffira-t-il d'appeler l'attention sur cet artiste pour arriver à révéler d'autres œuvres dues à son talent. Remarquons que André du Broecq devait avoir acquis à son époque une belle réputation de capacité pour que les magistrats des villes de Mons et de Binche lui confiassent l'exécution de travaux qui exigeaient une connaissance approfondie de l'art de l'horlogerie.

Les plus anciens renseignements que nous avons pu recueillir sur notre artiste sont relatifs à la restauration, puis à l'augmentation et l'amélioration de l'horloge du beffroi de Braine-le-Comte, en 1593 et en 1594. Ce seront sans doute ces travaux qui auront mis en relief sa capacité et lui auront valu des commandes d'autres villes.

Nous transcrivons ici les conventions faites entre André du Broecq et les jurés de la ville de Braine-le-Comte. Il s'agit d'abord de la restauration de l'horloge.

« Du xvij<sup>e</sup> juing 1593.

« Par messieurs les jurez de la ville de Braine ci-après déclaré ci-bas ont fait marchié avecq Andrieu du Broecq, masson et serrurier demorant audit Braine, pour racontrer l'orloige de fer de la ville dudit Braine, estante posée sur le berfroy et closier dudit Braine qu'il doit racontrer ladite orloge de tout ses appartenances, en sorte que l'on s'en peut servir pour la commune, selon qu'est requis. Et pour rétribution et salaire, la ville lui paira par les mains du massart la somme de douze livres tournois, prettement qu'il aura accompli l'œuvre, sy oultre at promy entretenir ladite orloge dix ans de loin qu'elle aille bien, l'augementant du quart, au lieu que présentement n'en at pas. Et pour récompense aura chacun an quatre livres tournois. Qu'il at promy furnir et acomplir, soy y obligeant vers Jean Andrieu, Geri le Waitte, Nicaise Buterne, Hubert le Vos, Jean Meulpas et Robert Andrieu, jurés dudit Braine »

Peu après, le 11 février 1594, le magistrat de Braine formula un « pourjet et devise faicte pour aughementer et améliorer l'orloge dudit Braine, pour continuer l'heure, aussi faire sonner la demi-heure, les quars et faire sonner toutes les ymes de l'année. »

« Pour à quoy satisfaire, convient faire le tonneau noeuf si ample qu'il le convient avoir pour y trouver iiij<sup>xxx</sup> touches de sytte du moins à repertoire, lx pour l'heure, xxij pour la demy

heure et sept pour les quars ; doibvant la largesse dudit tonneau estre sy ample qu'il contienne douze touches en reng toutes les dites touches sy bien scituées qu'elles ne donnent empeschement l'une à l'autre. *Item*, pour faire thourner ledit tonneau trois roelx neufves, les deux sans dens ; *item*, l'autre avecq dens, trois roelx pour satisfaire à la demye heure et finalement faire tout resort, marteaux comprins, toutes fussées nécessaires avecq la clef y servant et faire aultres instrumentz qu'il convient pour satisfaire à la devise cy dessus. Et le tout avoir fait en dedens le jour de la grande Pasques prochain 1594, si suffissamment et si bien qu'il le convient, relivrant le tout par dict des gens ad ce cognoissans, et ce pour le pris et somme de quatre-vingtz-chincq florins, dont il recepvera prestement un tierch, ung semblable tierche en déans ung mois prochain et l'autre tierche incontinent qu'il aura le tout eschevé, assis et relivrer, ne fait à oublier qu'il doit livrer tout filletz d'arceaux qu'il convient et tout contrepoix. Ainsy convenu et marchandé par ledit curé, lieutenant mayeur et jurez de la ville de Brayne, avecq Andrieu du Broeck, ayant comme dessus le tout emprisi faire et promis relivrer, ce x<sup>e</sup> febvrier 1594, soubsignez, soy obligent quant ce comme couchant et levant soubz le jugement des dis jurez, furent aussy présent les hommes de fiefz, sur xx s. et x s. tournois de peine. »

Au bas de ce contrat, se trouve deux quittances qui indiquent les paiements effectués ; la première porte : « Andrieu du Broeck a cogneu avoir receu à trois fois de Gery le Waitte la somme de cent et vingt livres tournois, à bon compte du salaire à luy deu, pour la facion de l'orloge de la ville de Brayne le-Comte. Ce xxvij<sup>e</sup> jours du mois d'apvril 1594, en la présence de Nicaise Buterne et Lucas le Waitte, hommes de fiefz, aussi présent Hubert le Visse. »

La seconde s'élève à 76 livres tournois, et fut signée le 3 juillet.

André du Broecq avait fait mieux et plus que son contrat l'obligeait, mais cette circonstance amena bientôt les jurés de Braine à compléter encore leur horloge et à en faire l'une des plus importante de la région. Ce fut à notre artiste qu'on eut de nouveau recours.

« Le xxix<sup>e</sup> juillet 1594, messieurs les pasteur, lieutenant mayeur et jurez dudit Braine soubsignés ont apointié avec ledit Andrieu du Broeck pour tout l'ouvrage qu'il avoit fait audit orloge, de tant que par leur charge il avoit excédé des devises du présent contract, voire refait ladite orloge toute nœufve, à charge de relivrer encorres cent touches, outre celles servans présentement, avec les boites convenables pour les dites touches. Et ce pour la somme de cincq cens quinze livres, tantmoins à quoy il at receu de Gery Le Waitte la somme de troix cents soixante-cinq livres tournois, présent les dis soubsignés. Et comme il avoit emprunté lxiiij l. pesant de fer de l'église, la ville les debvera refundre à son acquict, sans lui en faire quelque déduction. En après ledit de Broeck at marchandé du jour sus déclaré en ung an conduire et mener ledit orloghe, meisme le maintenir en cas de rompre quelque partie, le tout à ses fraix. Et pour ce luy sera païé la somme de trente livres tournois, bien entendu qu'il sera tenu par chacun mois renouveler les ysmes. A quoy faire, contracter et apointiers ont esté présent M<sup>e</sup> Jean Moreau, prebtre, licentié en tiologie, curé dudit Brayne ; aussy Jean Buterne, lieutenant, Lucas Le Waitte, mayeur, aussy comme jurez Géry Le Waitte, Augustin Jonart, Robert Andrieu et Hubert Levisse. » (1)

Les documents que nous venons de transcrire ont leur importance au point de vue de l'histoire de la musique.

Le magistrat de Mons avait, en 1596, confié à André du Broecq « orlogeur, demorant à Braine-le-Comte, » la confection

(1) Archives de la cure de Braine-le-Comte.

du cadran pour l'horloge placé dans la tourelle de l'hôtel de ville. On se plut à reconnaître que ce travail, il l'avait « fait fort bien et matérielle, » mais ce n'avait pas été sans lui occasionner des frais supérieurs au salaire qui lui était alloué. Du Broecq sollicita du conseil de ville une gratification supplémentaire, mais à l'assemblée du 6 juin 1596 « prenant avis qu'il doit entretenir laditte orloge le terme d'un an, » l'autorité communale de Mons ajourna jusqu'alors sa décision (1).

La ville de Binche avait, par contrat du 20 juin 1596, fait refondre par Thomas Stordeur ou Tordeur, fondeur de cloches de Nivelles, dix cloches de son carillon communal. A peine cet important travail était-il terminé que, le 13 mai 1597, les jurés de cette ville marchandèrent « avecq Andrieu du Broecq, orlogeur demeurant à Braine-le-Comte, en tèle sorte qu'il parachevera ce qui est besoing à faire aux appeaux et orloge tellement que l'œuvre le requiert et au dire d'ouvrier, luy livrant le fer et laiton seulement, et ce avoir achevet dedans troix sepmaines prochain, parmy le pris de cxi livres tournois, à payer à fait que l'œuvre se fera (2). »

Tels sont les documents que nous avons rencontré sur cet artiste brainois : nous ne doutons pas que de nouvelles investigations ne permettent un jour de compléter la biographie d'un homme à qui l'on doit dès à présent reconnaître une capacité supérieure.

ERNEST MATTHIEU.

(1) Archives communales de Mons. 15<sup>e</sup> registre aux résolutions du conseil, f<sup>o</sup> 112. — DEVILLERS, *Le passé artistique de la ville de Mons*, p. 120. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XVI, p. 404.

(2) Archives communales de Binche. 10<sup>e</sup> registre de l'audience. — Voyez notre notice sur *Thomas Tordeur fondeur nivellois*, dans les *Annales de la société archéologique de Nivelles*, t. III, p. 317.